

Comité central de perfectionnement (CCP)
Rapport à l'assemblée générale annuelle 2021-2022

Le comité est composé des membres suivants :

Personnel enseignant : Jennifer Balutonis, Marie-Pier Michaud (présidente d'assemblée), Erica Lamothe, Annie Sabourin

CSLBP : Michael Clark, Dean Graddon, Diisa Niemi, Nathia Messina

Observatrices : Ann Granger, Sandra Luther

Secrétaire : Lily Sacco

Les membres du comité se rencontrent sur une base mensuelle afin d'examiner les demandes du personnel enseignant. Ces demandes comprennent des activités de perfectionnement (AP), des demandes de réseaux et des demandes de remboursement pour des cours à crédits.

De plus, le comité révise les plans annuels, les budgets et les questions provenant des comités des écoles ou des centres (CPD). S'il y a lieu, la présidente ou le président communique avec le CPD pour des clarifications liées à leurs plans annuels. Cette année, les membres du comité se sont rencontrés via Zoom.

Nous avons remarqué une réduction importante dans le nombre de demandes à être approuvées cette année pour les raisons que nous connaissons tous très bien. Les enseignantes et enseignants qui ont choisi de tirer avantage des activités de perfectionnement en format virtuel ont vu leur demande approuvée de façon générale. Alors que l'année progressait, la possibilité de participer à des événements en présentiel a augmenté.

Le CCP a également organisé une séance d'information annuelle qui était offerte à toutes les présidentes et tous les présidents des comités ainsi qu'aux directrices et directeurs le 28 octobre 2021 via Zoom. On note une bonne participation des enseignantes et enseignants à cette séance lors de laquelle des réponses à leurs questions ont été fournies.

Les dépenses du comité central de perfectionnement en date du mois de mai 2022:

	Budget	Disponible
Activés de perfectionnement (AP)	101 394,00 \$	87 693,00 \$
Cours à crédits	33 798,00 \$	9 438,00 \$
Réseaux	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Programme d'insertion pour nouveaux enseignants et budget pour activités de perfectionnement	40 000, 00 \$	28 486,42 \$
Projets spéciaux	100 000,00 \$	96 136,00 \$

À date, au cours de l'année scolaire 2021-2022,

- 34 enseignantes et enseignants ont participé à une AP
- 17 nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants ont profité du *Fonds des nouveaux enseignants* pour participer à une AP
- 75 enseignantes et enseignants ont reçu un remboursement pour des cours à crédits
- Aucune demande de réseau
- 2 écoles ont participé à des projets spéciaux

Tout surplus sera transféré au fonds de prévoyance pour l'année scolaire 2022-2023. À noter que les données sont en date du 24 mai 2022.

L'indemnisation pour les nouveaux enseignants qui ont participé aux événements tenus en soirée provient du *Fonds des nouveaux enseignants*.

Budget et allocations pour 2022-2023 :

- Le comité recommande que l'allocation pour les cours à crédits et les activités de perfectionnement demeurent au statu quo pour l'année scolaire 2022-2023, soit de 60 \$ par crédit (maximum de 6 crédits) et 600 \$ pour une AP (maximum de 1200 \$ par école, par activité).
- Le comité recommande qu'un montant de 40 000 \$ soit attribué aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants pour leur permettre de participer à des activités de perfectionnement durant l'année scolaire 2022-2023. L'activité doit être offerte en Amérique du Nord et le montant maximum par enseignante ou enseignant est fixé à 2500 \$ avec deux jours de suppléance.
- Le comité recommande qu'un montant de 100 000 \$ soit attribué aux projets spéciaux à l'échelle de l'école ou du centre pour l'année scolaire 2022-2023. Les détails des projets incluant les critères et le montant maximum alloué seront déterminés au début de l'automne.
- Le financement pour les réseaux demeure au statu quo.
- La grille tarifaire à taux fixe continuera d'être appliquée comme système de remboursement pour les déplacements en voiture.

Le CCP propose les MOTIONS BUDGÉTAIRES suivantes à l'AGA :

1. Fonds des nouveaux enseignants 2022-2023

Pour l'année scolaire 2022-2023

ATTENDU QU'UN montant de 40 000,00 \$ du fonds de prévoyance du CCP avait été transféré au *Fonds des nouveaux enseignants* pour l'année scolaire 2021-2022,

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'UN montant de 40 000,00 \$ soit transféré du fonds de prévoyance du CCP au *Fonds des nouveaux enseignants*.

Le *Fonds des nouveaux enseignants* sera attribué selon les besoins durant l'année scolaire.

2. Financement des projets spéciaux pour 2022-2023

Pour l'année scolaire 2022-2023

ATTENDU QU'UN montant de 100 000,00 \$ du fonds de prévoyance du CCP avait été transféré au *Fonds pour projets spéciaux* pour l'année scolaire 2021-2022,

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'UN montant de 100 000 \$ soit transféré du fonds de prévoyance du CCP pour le financement des projets spéciaux

Lily Sacco, secrétaire du CCP, est indispensable au sein du comité. Sa contribution est réellement précieuse et nous souhaitons la remercier pour son excellent travail et son degré de dévouement.

Soumis par
Jennifer Baltuonis